

BUREAU EXECUTIF LAO
CARCASSONNE 13 décembre 2025

Présents :

1	CONGRAS	Marc	Présent (départ à 13h)
2	CARRE	Chrystel	Présente
3	CABANIOLS	Alain	Présent
4	COURTADE	Janine	Présente
5	BELLANGER	Yves	Présent
6	PUREN	Séverine	Présente
7	SARRAT	Patrick	Présent
8	DESCOUX	Christine	Présente (départ à 13h)
9	GILBERT	Thierry	Présent
10	VALETTE	Sandrine	Présente
11	ROBERT	Franck	
12	LAGIER	Elisabeth	Présente
13	DE OLIVEIRA	José	Présent
14	ALT	Patricia	Présente
15	OLIVE	Pierre	Excusé
16	TRAUCHESSEC	Cathy	Excusée pouvoir à Sandrine Valette
17	OLIVE	André	Présent
18	ROZE	Bénédicte	Présente
19	BOURDONCLE	Michel	
20	CABANIOLS	Martine	Présente
21	LAGIER	Christophe	Présent
22	LANASPEZE	Christel	Excusée
23	LATERRASSE	Gérard	Présent
24	LATERRASSE	Denise	Présente



NOS PARTENAIRES

25	MOLAS	Hervé	Excusé
26	TALLET	Dominique	Excusée pouvoir à Chrystel Carré
27	MOUTIER	Frédéric	Excusé
28	LAGONELLE	Christine	Présente
29	LAURIN-LACOSTE	Danielle	Présente
1	MARGHERITORA	' Alain	Présent
2	DELAY	Marc	Présent
3	DONNETTE	Didier	Excusé

Autres présents : Tidiane Corréa, Eric Albert (81), Robert Hurtes (CES)

Pdts CDA présents : Julien Specq (34), Guillaume Eber (46)

Pdts CDA excusés : Chantal Duprat (31 représentée par Janine Courtade, Raymond Baudour (65) représentée par Christine Lagonelle, Benjamin Bellamy (09) représenté par Marc Delay, Serge Legros (30), Denis Arcuset(82)

Etat des présences : 21 présents + 2 pouvoirs

Ouverture de la séance à 10h10

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du compte-rendu du CD du 20/09

Le compte-rendu du comité Directeur du 20 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Points statistiques et licences

EFFECTIF SAISON 2026			
Catégorie	Masculin	Féminin	Total
U7	411	289	700
U10	1524	1264	2788
U12	1149	1146	2295
U14	707	953	1660
U16	631	1028	1659
U18	517	828	1345
U20	419	396	815
U23	368	310	678
SENIOR	1390	1147	2537
MASTER	5526	4982	10508
			10
Total Saison 2026 :	12642	12343	24985

EFFECTIF SAISON 2025			
Catégorie	Masculin	Féminin	Total
U7	477	329	806
U10	1662	1493	3155
U12	1265	1297	2562
U14	813	982	1795
U16	697	1212	1909
U18	552	856	1408
U20	417	419	836
U23	370	304	674
SENIOR	1379	1118	2497
MASTER	5535	4939	10474
			10
Total Saison 2025 :	13167	12949	26116

ETAT DES LICENCES PAR LIGUE

Ligues	11/12/2024	31/08/2025	11/12/2025		
40 ARA	34324	36299	34412	94,80%	100,26%
41 BFC	11371	12170	11905	97,82%	104,70%
42 BRE	19818	20959	20016	95,50%	101,00%
43 CEN	12139	12792	11972	93,59%	98,62%
44 COR	1484	1697	1796	105,83%	121,02%
45 G-E	23764	25574	24039	94,00%	101,16%
46 H-F	26109	27942	27143	97,14%	103,96%
47 I-F	52283	56323	52298	92,85%	100,03%
48 NOR	17494	18869	18775	99,50%	107,32%

49 N-A	28396	30400	29415	96,76%	103,59%
50 OCC	24385	26116	24974	95,63%	102,42%
51 P-L	26600	27617	27806	100,68%	104,53%
52 PCA	22252	24156	23016	95,28%	103,43%
53 C-T	96	103	111	107,77%	115,63%
54 GUA	2489	3040	2565	84,38%	103,05%
55 GUY	686	950	727	76,53%	105,98%
56 MAR	2390	2853	2466	86,44%	103,18%
57 MAY	213	318	198	62,26%	92,96%
58 N-C	604	998	630	63,13%	104,30%
59 P-F	764	1009	770	76,31%	100,79%
60 REU	5294	6376	5338	83,72%	100,83%
61 W-F	47	96	34	35,42%	72,34%
	313002	336657	320406	95,17%	102,37%

Nous constatons une baisse dans les catégories jeunes, Janine COURTADE pense que la modification d'attribution du Pass'sport a un effet sur ces prises de licences. Certains signalent également un souci plus général de natalité. Bénédicte Roze fait remarquer que la baisse constatée au niveau national est de 6 % dans les catégories de U14.

De date à date, il y a une progression de plus de 500 licences, ce qui laisse à penser que notre objectif de progression des licences peut être tenu.

Globalement, il est constaté un problème de saisie des licences dans tous les clubs (problème de validation des questionnaires de santé ou du PPS)

3- Intervention du Président Marc Congras (Activités et déplacements)

Notre Président, Marc Congras, a participé aux comités directeurs de la FFA, aux réunions de la Commission Nationale des Ligues (CNL). Nombreuses de ces réunions se déroulent en visioconférence mais certaines sont en présentiel au siège de la Fédération.

Il est allé à la rencontre des élus, en particulier à Narbonne et à Montpellier. Il a participé à 2 « Stade vers l'emploi », dont il a trouvé le principe très intéressant. Il s'est rendu à des assemblées générales de clubs. Il a également pris part au conseil d'administration du CROS.

Il a participé à de nombreuses compétitions et dernièrement il s'est rendu sur les cross à label national de notre Ligue, à Montauban et Carmaux.

Il s'est rendu avec d'autres membres du bureau à la rencontre des salariés de la Ligue réunis en séminaire à Carcassonne.

4- Intervention du Directeur Eric Albert (Activités et Opérations)

➤ Point RH :

Elodie Salas a démissionné de son poste et a quitté ses fonctions au 31 octobre 2025. Elise Simon-Labrig a repris les fonctions d'Elodie tout en continuant d'assurer son rôle dans la communication de la Ligue.

Un recrutement a été lancé pour un poste d'agent administratif polyvalent et le poste a été pourvu dès le 24 novembre. La nouvelle salariée, Muriel Soudri, travaillait précédemment à la Ligue d'Occitanie de Rugby.

Les entretiens individuels annuels des salariés ont fait ressortir des problèmes avec les salariés à temps partiel, il faudrait éviter de les solliciter en dehors de leurs heures de travail. Yann Besson aurait besoin d'un temps complet pour couvrir toutes ses missions.

L'utilisation d'une demande d'aide PST a été envisagée pour aider la ligue à assumer un passage sur un temps plein.

➤ Appel à projet

Tous les départements veulent et peuvent mobiliser de l'argent pour favoriser le maintien en bonne santé des séniors. La Ligue a été retenue pour deux actions de promotion du sport santé : une à Garons (30) et une à Soues (65).

➤ Bilan Stade vers l'Emploi

10 événements ont été réalisés : 8 sur une journée entière et 2 sur une ½ journée. Le bilan est positif et France Travail est satisfait de ce que nous proposons. Bien que ce soit moins confortable pour nous, il semblerait que France Travail se dirige vers plus d'événements à la ½ journée.

➤ Les salariés de la Ligue continuent leur rôle de suivi et contrôle budgétaire des CRE et des pôles. Ils interviennent également dans la campagne de labellisation des clubs en leur offrant aide et explications. Actuellement, 91 clubs d'Occitanie ont au moins un label.

5- Plan des Actions Techniques 2026

Points clés de notre stratégie sportive



- Les stages restent un point important du suivi des athlètes.
- Nos Centres Régionaux d'entraînement permettent à tous les athlètes ambitieux de s'entraîner dans un environnement propice à la performance.
- Notre politique vers les jeunes (minimes) donne des résultats.
- La LAO sollicite le Comités Départementaux pour dynamiser plus largement cette catégorie. Elle leur propose une aide substantielle pour organiser plus d'actions de proximité.

Retour sur le GTO 2025



- Le Groupement des Techniciens d'Occitanie s'est déroulé le 29 novembre 2025 à Narbonne.
- C'était le moment de faire le bilan de l'année écoulée et d'échanger avec les entraîneurs.
- Deux thèmes techniques ont été proposés en introduction :
 - préparation physique et renforcement musculaire pour les disciplines explosives
- Dominique Hernandez
- Regards croisés ½ fond – Trail
- Ahmed Mourabit – Olivier Sierra
- Le GTO est un élément fédérateur du développement de notre stratégie sportive

Plan de développement du running



OBJECTIFS

- Fédérer les nombreux pratiquants non licenciés
- Contribuer au développement des courses à Label
- Développer le Trail, la course en montagne et les nouvelles pratiques

ACTIONS

- Encadrement des nouvelles pratiques hors stade
- Mise en place de plus de formations ciblées pour les entraîneurs hors stade.
- Suivi du Trail et de la course en montagne pour les U18-U20
- Gratuité de la participation des licenciés COMP aux championnats d'Occitanie.
- Organisation d'un challenge Trail Régional

Stratégie running de la LAO



- Le running concerne 35 % de nos licenciés.
- L'Occitanie est riche en clubs route et trail.
- Mise en place d'une ETR Trail pour accompagner la montée en compétition des clubs et de leurs entraîneurs
- Animation du trail pour les jeunes
- Développement d'une activité pluri-discipline piste-cross-route-trail pour les U20-U18-U16.
- La croissance de notre ligue passe par le running

DÉVELOPPEMENT DU TRAIL JEUNES : UN MOYEN DE DIVERSIFIER LES EXPÉRIENCES DES ATHLÈTES

ACTIONS À DESTINATION DES GABETS-JUNIORS :

- 2024 : 1^{er} EDITION DU CHAMPIONNAT OCC DE TRAIL (TRAIL DES FORTERESSES)
- 1^{er} STAGE TRAIL LE DEMI-FOND (FONT-ROMEOU)

2025

- 2nd EDITION DU CHAMPIONNAT OCC DE TRAIL (TRAIL DE LA CITE DE PERPIGNAN)
- 2nd EDITION DU DEMI-FOND (LA CLAPE)
- COLLOQUE SCIENTIFIQUE : REGARDS CROISÉS TRAIL, 15 FÉVRIER

2026

- 3rd EDITION DU CHAMPIONNAT OCC DE TRAIL (TRAIL DE PORTIRAGET)
- DÉVELOPPEMENT DES ÉCOLES DE TRAIL
- 3rd EDITION DU CHAMPIONNAT OCC DE TRAIL (TRAIL DE PORTIRAGET)

Crédit à l'auteur : LAO

L'ETR Trail

- Formation auprès des clubs et des encadrants.
- Création d'écoles de trail fédérales au sein des clubs avec focus sur les jeunes.
- Mise en place du Championnat d'Occitanie de trail U18- U20 (2024).
- Organisation des sélections trail U18-U20.
- Encadrement des stages (2024).
- Mise en place de la Coupe des Ligues du Sud U18-U20 (2026).

L'Équipe Technique Régionale de Trail

Coordination de l'ETR régionale et formation



Jennifer Altimone
membre de l'équipe

Encadrement



Elodie Saine
membre de l'équipe

Encadrement



Dominique Laroche
membre de l'équipe

Encadrement



Sébastien Desnoyer
membre de l'équipe

Encadrement



Adrien Andrian
membre de l'équipe

Stages



- Dans le but d'assurer une gestion financière responsable, le bureau de la LAO souhaite que l'enveloppe attribuée au domaine sportif soit réduite.
- Plusieurs pistes sont explorées pour atteindre nos objectifs :
 - Réduire la durée des stages sans sacrifier le nombre de séances d'entraînement.
 - Réduire les coûts de transport lorsque c'est possible.
 - Limiter les coûts d'hébergement.
 - Remplacer certains stages par des regroupements sur un weekend.
 - Limiter le nombre de participants
 - ...

Stages – maîtrise des groupes



- Lors des prochains stages les règles de vie devront être signées par chaque athlète à l'arrivée sur le stage.
- Les entraîneurs seront responsabilisés pour mieux encadrer les stagiaires en dehors des entraînements.
- La première soirée sera l'occasion de revoir et débattre des règles de vie en société.
- Les sanctions décidées sont appliquées.

DATES	STAGES	LIEUX	CATÉGORIES
28 au 30 décembre 2025	Stage Elite de Noël	Bompas	CA-JU-ES-SE
6 au 8 mars 2026	Coupe de France des Ligues Cross-Country	Carhaix	MI
20 au 23 Avril 2026	Stage Elite de Pâques	Perpignan / Boulouris	CA-JU-ES-SE
28 au 30 Avril 2026	Stage Minimes de Pâques	Cap Découverte	MI
9 au 12 juillet 2026	Stage préparatoire à la CDF	Lunel	MI
13 et 14 juillet 2026	Coupe de France des Ligues	Cergy-Pontoise	
Courant mois d'Octobre 2026	Stage de Toussaint	Tarbes	MI-CA
	Stage 1/2 fond	Font Romeu	CA-JU-ES-SE
10 et 11 Octobre 2026	Rassemblement Trail pour la Coupe des Ligues	Clermont l'Hérault	CA -JU
20 au 23 décembre 2026	Stage Elite de Noël	Bompas	CA-JU-ES-SE
À définir	Stage lancers et marche athlétique	-	CA-JU-ES-SE

6- Pôle Espoir Avenir et France (Retour DTN)



Le haut niveau : Les structures d'accession 1/2



- Le PPF s'organise autour de 3 objectifs :
 - Augmenter le nombre de sportifs listés
 - Augmenter le nombre de sportifs des catégories Mi, Ca, Ju accueillis
 - Faire des structures d'accession une étape dans le parcours de formation et de performance des athlètes
- Pôle Espoir Territorial (Accession Territoriale)** : identifier les athlètes à potentiel et les amener à s'engager dans un entraînement organisé et structuré. **⚠ Critères d'accès ⚠**
- Le Pôle Avenir (Accession Nationale)** : apprendre à s'entraîner de manière intensive pour performer – Accès : Liste Espoir
- Le Pôle France (Excellence)** : favoriser la réussite dans la pratique de haute performance et apprendre à y exceller. – Accès : Liste Relève

Le haut niveau : Les structures d'accession 2/2



- Candidats à ces structures : Ligues, CDA, Clubs
- Conditions :
 - Une compétence humaine disponible, engagée et reconnue (DE, DES voir CQP).
 - Des installations adaptées.
 - Des établissements d'études organisant le double-projet.
- Changement de paradigme :**
- Un athlète en PET doit-être conscient que sa progression impliquera un passage vers un Pôle Avenir...

Proposition structure pôles Montpellier et Toulouse



	1/2 fond	Marche	Sprint	Haies	Long-Triple	Hauteur	Lancers	EC	Perche
PA MTP	En 2027 ?			J. Piat			Y. Besson ?		
CRE MTP	A. Mourabit			J. Piat			Y. Besson		
PA TLS	A. Belkacem			L. Stanis M. Maingi ?	J. Monnier D. Hernandez	D. Hernandez			
CRE TLS	A. Casal	L. Stanis	L. Stanis	J. Monnier D. Hernandez		C. Gomez			

Quels Pôles Avenir en Occitanie ?



- Il y aura une répartition géographique des pôles basée sur le niveau des candidats potentiels (athlètes et encadrement).
- Proximité (vue de Paris) de Montpellier et Toulouse ne nous permettra probablement pas d'accueillir une même discipline sur les deux sites.
- PET ou PA doivent accueillir prioritairement des athlètes de tous clubs.
- Notre positionnement entre PA / PET et CRE est à affiner en fonction des retours reçus de la DTN.**

Deux clubs candidats à un PET ?



- Montauban
 - Installations existantes
 - Centre d'Expertise Sportif
 - Encadrement humain nécessitant des renforts
- Montpellier
 - Installations du CREPS + Veyrassi
 - Souhaite construire un PET en association avec la ligue

7- Circulaire financière 2026

La circulaire financière 2026 est présentée aux membres du comité directeur. Quelques modifications sont proposées pour la rendre plus compréhensible. Elle est jointe en annexe de ce compte-rendu.

8- Points différentes commissions

➤ CSO

Calendrier des compétitions 2026

Informations distribuées par Pierre OLIVE (Président CSO LAO)

Proposition d'implantation des Championnats sur Piste LAO

DATE	CANDIDATURES RETENU
03/05/26 INTERCLUBS 1 ^{er} tour	BLAGNAC CARMAUX LUNEL MOISSAC PERPIGNAN TOURNEFEUILLE
17/05/26 INTERCLUBS Finales	N2A : PERPIGNAN N2B : MONTAUBAN N3-Rég : NIMES ; TARBES
13-14/06/26 Epreuves Combinées	BLAGNAC
27-28/06/26 CA JU ES SE + EC BE	SESQUIERES (SATUC/UAO31)

Note : La FFA a implanté à MONTPELLIER une finale N1 le 17/5 (MAAM-GTA)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERCLUBS (CR FFA du 3 octobre 2025)



- Le souhait des clubs est toujours de mettre en avant le caractère collectif et festif.
- Prise en compte des classements des finales de l'année N pour constituer les poules de l'année N+1. **Pour tous les niveaux à partir de 2027.**
- Obligation d'organisation par les ligues d'une compétition de préparation - sur le format de leur choix.
- Ajout du 2000m steeple féminin. 6 essais sur les concours.
- À partir de 2027, bonification de la participation au tour qualificatif et à la finale nationale des Interclubs Avenir.
- **La CSO LAO demande au CD LAO une action auprès de la FFA pour revenir à des IC sur 2 tours pour les niveaux Départemental à N2**

Les implantations des compétitions estivales 2026 sont approuvées à l'unanimité.

➤ CRR

Voici les implantations proposées par la CRR pour les championnats régionaux de running 2026 :

- 10 km = Blagnac
- Semi-marathon = St Pierre la Mer
- Marathon / 24 H / Ekiden / 100 km = Albi
- Trail = Fontfroide

Ces implantations sont approuvées à l'unanimité.

Il est possible qu'il y ait des modifications concernant les qualifications au championnat de France de 5 kms. Le choix de la Ligue que la ½ finale qualificative au championnat de France soit également championnat d'Occitanie est donc mise en suspens en attendant les choix de la Fédération (Mars 2026).

Les Esclops d'Azun (Arrens-Marsous) sont candidats pour organiser en 2027 le championnat de France de course en montagne et de course verticale. La Ligue en a été informée mais n'a pas encore émis d'avis. Patricia Alt se propose de se rendre sur place pour voir comment est organisée leur course en 2026.

➤ Commission Formation

Point sur les formations anti dopage et dirigeants

Une formation spécifique pour un club a été faite le 24 juillet pour répondre à une demande de formation d'escorte pour une course labellisée 10 personnes validées
Saison 2025-2026 deux sessions théoriques sont prévues pour valider les dirigeants adjoints, les escortes anti dopage et les addf
Formations en octobre et mars pour l'anti dopage et novembre et janvier pour dirigeant adjoint

formations	inscrits	validés	échecs ou non passés	en cours	nb occitanie	date
M301 Ethique de l'antidopage	10	10	0		10	24/07/25
M138 rôle et mission de l'escorte	10	10	0		10	24/07/25
M301 Ethique de l'antidopage	22	22			3	13/10/25
M138 rôle et mission de l'escorte	22	22			3	13/10/25
M139 Mission du délégué fédéral	7	7			7	
M166 Prévention du dopage	24	20		X	7	27/10/25
M165 Organisation et lutte anti dopage	21	19		X	5	20/10/25

formations dirigeants						
M98 Fonctionnement associatif	28	18		X	5	
M99 Organiser un déplacement	11	7		X	6	20/11/25
M100 Responsabilités et règles fondamentales	10	4		X	4	20/11/25

1 certification dirigeant expert

3 certifications ADDF délégué fédéral anti dopage

Laure WATEAU

Chantal DUPRAT

Guillaume EBER

Sylvie SALVAT

Jury fédéral et Cathy Trauchessec

Examen sur Simulation sur cross labellisé

octobre

novembre

2 certifications ADDF validées directement par la fédération sans que la ligue en soit informée
Jacques Tuffière doit faire un point sur le respect des process

A noter que pour le début 2026 les formations sont pleines en préinscription ; je favorisera les demandes d'occitanie si possible

➤ COT

30 juges ont été diplômés. 5 départements ont programmé des formations d'assistants.

Un des EDM est en fin de vie. Sandrine Valette demande s'il est possible que la Ligue prévoie un plan d'investissement afin d'en changer un voire les deux.

➤ Commission médicale

France Elite Albi

Soirée d'information "médico-technique"

Information communiquée par Nicole DE NEVE (Président de la commission médicale LAO)

Objectifs de la soirée d'information



Informations pratiques



- Une soirée d'information, organisée par la commission médicale de la LAO, sous l'initiative de Nicolas, est en préparation.
- Ses objectifs :
- Réunir les acteurs du domaine médical, paramédical et les cadre technique (juges, officiels, entraîneurs, athlètes).
- Délivrer une information accessible à tous ces publiques.
- Mettre en avant le travail d'information et de communication de la ligue par le biais de sa commission médicale en amont d'un événement sportif majeur.

- jeudi 23 juillet 2026 – Espace de conférence du théâtre des Cordeliers.
- 3 thèmes :
 - Prévention des blessures.
 - RED syndrome (surentraînement).
 - VSS.
- Information à prévoir vers le monde de l'athlétisme Occitan et vers le personnel médical.
- Besoin de trouver un ou deux partenaires pour aider la tenue de cet évènement.

9- Points Divers

a- Désignation d'un membre au COL des championnats de France Elite Albi 2026

Marc Congras est désigné comme représentant de la LAO au COL des championnats de France Elite 2026 à Albi.

b- Position de la Ligue sur les problèmes CES (planimétrie Cage lancer Stade Muret)

La LAO demande que la position de stade de Muret soit reconsidérée pour que les compétitions puissent avoir lieu mais que les records ne puissent pas être homologués. Le comité directeur approuve à l'unanimité l'envoi d'un courrier à la CES nationale défendant cette position.

c- Approbation Règlement du Circuit Régional des Meetings 2026

André Olive nous présente le nouveau règlement du Circuit Régional des Meetings (Annexe 2).

Plusieurs questions se posent :

- Qu'en est-il de la gratuité des engagements pour les athlètes non-occitans ? Le souhait du comité directeur est que les clubs organisateurs décident eux-mêmes.
- Question sur la présence/absence des récompensés à la soirée des récompenses. Les nombreuses absences de la dernière soirée ont dérangé voir choqué les membres du comité directeur présents. Le souhait du comité directeur est d'inscrire dans le règlement l'obligation de présence à cette soirée pour recevoir son prix.
- Question sur l'obligation de participation aux championnats régionaux pour faire parti des récompensés. Après discussion, le comité directeur préfère rester sur la version antérieure, à

savoir la non-obligation de participation aux championnats régionaux mais l'obtention d'un bonus de 300 points si participation.

- Question sur le nombre de performances à prendre en compte : vote du comité directeur :
 - o 2 meetings : 8 pour
 - o 3 meetings : 11 pour
 - o Abstention : 4

Fin du Comité Directeur à 16h30

ANNEXE 1

CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2026

(Applicable au 01-01-2026)

FONCTIONNEMENT CLASSIQUE DE LA LIGUE

DESTINATAIRES

Membres du Comité Directeur, Présidents des Commissions Régionales, Officiels en mission (Juge Arbitre, Responsable du Chrono électrique, Responsable du secrétariat informatique, Directeur réunion, Juge chef des départs, Délégué CSO, Délégué technique, Responsable du contrôle antidopage), Élus en mission, Bénévoles en mission, CTS, Entraîneurs en mission et Salariés.

BASES DE REMBOURSEMENT

Pour tout remboursement, mentionner le détail des frais, préciser le montant demandé, joindre obligatoirement à la demande les documents originaux (billets SNCF, notes d'hôtels et de restaurants, etc...) sous forme papier ou électronique. Les pièces jointes photocopiées ainsi que les reçus de cartes bleues ne seront pas prises en compte.

Base de remboursement pour les réunions du Comité Directeur ou des Commissions Régionales :

- prise en charge des frais de déplacements pour le Président, la Secrétaire Générale et la trésorière.
- covoiturage obligatoire pour prise en charge des frais de déplacements des autres membres

1/ *Transports*

- Fer : tarif SNCF 2ème classe

✓ Les tickets de carte bancaire et les attestations de paiement ou de prix de la SNCF ne sont pas valables.

✓ NB : le e-billet train ou avion doit être certifié "billet unique" et signé.

- Route : calcul de la distance avec le site internet www.mappy.fr (itinéraire express) entre le domicile de la personne* et le lieu de la mission.

✓ 0.38 € du km pour une à deux personnes par voiture

✓ 0.43 € du km à partir de trois personnes et plus par voiture

✓ Les frais de péage viennent en plus du calcul de l'indemnité kilométrique.

- Transport par air, location véhicule : demande préalable obligatoire au Président de la Ligue avant l'engagement des dépenses.

2/ Restauration

2.1/ Restauration personne en mission

- ✓ Frais réels limités à 20 € par repas et par personne (boisson incluse).

2.2/ Restauration compétitions

- ✓ Repas Chaud (avec boissons) préparé par le club : 15,00 €
- ✓ Repas Froid (avec boissons) préparé par le club : 11,00 €
- ✓ Repas réalisé par un traiteur : dans la limite de 17,00 € et sur présentation de la facture
- ✓ Si seulement 1 Boisson : 1,50€

La prise en charge fait l'objet d'un échange de mail entre l'organisateur et le secrétariat de la Ligue avant le déroulement de la manifestation.

3/ Hébergement

Frais réels limités à 80 € par personne (Nuit d'hôtel + petit déjeuner)

4/ Dépenses diverses

- Autres frais de fonctionnement : accord préalable du Président.
- Fournitures de bureau : commandées par le secrétariat de la Ligue sous la responsabilité du directeur de la LAO
- Tout autre achat ou fourniture non prévus dans cette circulaire :
 - ✓ Montant inférieur à 1 000 € : accord du Président
 - ✓ Montant supérieur à 1 000 € : demande soumise à l'approbation du bureau exécutif

Bris de matériel mis à disposition soit par un Club ou un Comité Départemental et endommagé lors d'une organisation régionale, compétitions, stages ou formations sera remplacé par la Ligue sous réserve que le bris et les références exactes du matériel aient été inscrits par le Juge Arbitre sur le Procès-Verbal de la réunion ou le responsable du stage ou de la formation.

Le dédommagement sera limité à 50 % de la valeur du matériel neuf sur présentation de facture.

PROCÉDURES :

Les notes de frais, établies exclusivement sur le formulaire LAO (à demander à la Ligue ou à télécharger sur le site) sont à adresser ou déposer à la Ligue, dans un délai maximum de 1 mois suivant la dépense effectuée. Tout autre cas nécessitera l'accord du Président. (Sauf somme forfaitaire allouée annuellement).

- Chaque demande de remboursement, signée par le responsable de l'action ou de la commission, devra comprendre :
 - ✓ Le nom du bénéficiaire,
 - ✓ Le nom des participants,
 - ✓ L'objet du remboursement,
 - ✓ L'ensemble des originaux des justificatifs,

- ✓ Le formulaire type entièrement rempli.
- Les notes de frais seront honorées au plus tard 30 jours après la validation de la conformité.
- Il est obligatoire de posséder sa licence (hors personnel de la ligue) pour la saison en cours pour pouvoir prétendre à un remboursement.
- L'abandon de frais peut être utilisé.

PÉNALITÉS

- Manque d'officiels dans les compétitions Ligue :
- ✓ 30 € par officiel manquant et par jour de compétition. Quota de jury nécessaire : figure dans les livrets des compétitions établis par les commissions concernées.
- Non restitution d'une puce lors d'un cross organisé par la LAO : 5 € par puce
- Non représentation d'un club à l'Assemblée Générale de Ligue :
- ✓ Part fixe de 80 € + part variable de 0,30 € par licencié au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

Les clubs créés au cours de l'année N-1 de l'AG ne sont pas soumis à cette pénalité.

NB : les factures seront adressées au Trésorier et au correspondant (Si-FFA) du club. Les clubs pourront régler la facture, ou autoriser le trésorier de la ligue à prélever le montant de la facture sur le compte Si-FFA du club.

ENGAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS

- Engagements tardifs ou sur place (si autorisés) :
 - ✓ Engagement tardif (avant le jeudi 12h) : 5 € par athlète.
 - ✓ Engagement tardif (après le jeudi 12h) ou sur place si autorisés : 30 € par athlète.
- Athlète forfait après engagement : 10 € par engagement sur une épreuve non honoré par athlète.
Athlète forfait après engagement tardif : 30 € par engagement sur une épreuve non honoré par athlète

Possibilité de présenter un certificat médical sous 8 jours justifiant l'absence de l'athlète à la compétition.

- Demande qualification exceptionnelle :

Toute QE sera de 20 € par demande et sera soumise à validation par une commission.

QE non acceptée, **pas de remboursement**.

- ✓ Si l'athlète se classe dans les 8 premiers : les 20 € seront remboursés
- ✓ Si l'athlète se classe au-delà du 8ème : pas de remboursement

- Athlètes hors ligue (résidents ou non en Occitanie) : 20 € par athlète, par compétition et par épreuve. Le règlement s'effectue lors de l'engagement sur le module de QE.

Les athlètes des CRE ou des pôles sont dispensés de ce coût d'inscription, sous réserve d'être inscrit par leur responsable de structure avant la date limite d'engagement.

INDEMNITÉS DES INTERVENANTS

COUVERTURE MÉDICALE DES STAGES ET COMPÉTITIONS

Les médecins et kinésithérapeutes qui interviennent sur un stage ou une compétition **peuvent choisir** l'une des trois options suivantes pour être indemnisés de leurs interventions.

- 1- Défraiement au forfait journalier.
- 2- Prise en charge du déplacement des intervenants.
- 3- Abandon de frais pour demander un crédit d'impôt.

1- Défraiement au forfait journalier.

Tarif de défraiement des médecins ou kinésithérapeute en compétition : 130 € par journée.

Tarif de défraiement d'un intervenant non diplômé (élève kiné) : 100 € par journée.

Le forfait journalier exclut toute prise en charge de déplacement, et hébergement. Seule la restauration est assurée sur le site de la compétition au même titre que tout autre membre de jury.

2- Prise en charge du déplacement des intervenants.

L'intervenant doit produire une note de frais (modèle à demander au secrétariat de la ligue).

3- Abandon de frais pour demander un crédit d'impôt.

Cette option est recommandée pour les professionnels soumis à l'impôt sur le revenu. En fin de saison ils devront demander au trésorier de la ligue un Cerfa qui leur servira de justificatif auprès de l'administration des impôts (voir la procédure décrite à la fin de ce document).

NB : Seule la restauration est assurée sur le site de la compétition au même titre que tout autre membre de jury.

FORMATEURS et CADRES FÉDÉRAUX

- Tarif de défraiement des formateurs de Dirigeants ou Officiels :
La gratification est fixée à 6 € de l'heure pour les formations délivrées régulièrement, pour les formations en présentiel ou en visioconférence.
Les formations d'assistants sont dévolues aux Comités Départementaux.
- Tarif de défraiement des Cadres d'Entraînement :
 - ✓ Formation (Formation payante) : Règle de l'OFA
 - ✓ Autres Missions (CRE) :
 - ❖ Par contrat de travail ou sur facture pour les auto-entrepreneurs.

- ❖ Tarif horaire de la Convention Collective Nationale du Sport (13,50 € brut de l'heure)

N.B En ce qui concerne le remboursement des frais de déplacement, l'abandon de frais sera privilégié. En cas d'exonération d'impôts, il y aura négociation avec le Président. Les CTS ou salariés de la LAO ne peuvent prétendre à ces indemnités de défraiement.

KID STADIUM

Fourniture de devis à la demande.

STAGES RÉGIONAUX

- Participation des clubs : 40 € par nuitée

Gratuité pour les athlètes licenciés en Occitanie figurant sur les listes ministérielles 2026 (Droit jusqu'au 31/12/2026).

- Tarif de défraiement des Cadres d'Entraînement : 94.50 € par jour ou 13.50 € brut de l'heure (1 journée de stage s'entend une journée de 7h)

CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF

Déplacements intra-Occitanie : le volume financier global est limité à 2 000 €/an (somme non forfaitaire, chaque déplacement doit être mentionné)

- Tout autre déplacement : en fonction du plan d'actions voté par le Comité Directeur de la LAO et avec Autorisation préalable du Président
- Moyens de communication : Téléphone portable + accès internet : forfait de 300 € par an (sur présentation de factures)

Suivi Médical Réglementaire Athlète de la LAO, inscrit sur les Listes Ministérielles «Espoirs»

- La liste est validée par le ministère des Sports, le 01 janvier 2026, sur la base des performances réalisées au cours de(s) saison(s) précédente(s).
- La Ligue d'Athlétisme d'Occitanie, s'engage pour une prise en charge à hauteur de 100€ maximum, pour l'ensemble des prestations ; consultation médicale connexe, plus examens biologiques, (Tarif SS), pour tous les athlètes Occitans figurant sur la liste « Espoirs » promulguée par le ministère des Sports. Les factures du Médecin et/ou du Laboratoire d'analyse seront adressées au secrétariat de la Ligue pour leur prise en charge entre le 01/01/2026 et le 31/08/26.

Athlète inscrit sur Centre d'Entraînement ouvert par la LAO

- Coût de la présence sur le CRE d'un athlète Hors-Ligue : 500 €
- Coût de la présence sur le CRE d'un athlète de la LAO : 200 €

- Le SMR des athlètes hors-ligue ne sera pas pris en compte par la LAO

Gratification annuelle du Jury de compétition

La ligue prévoit dans son budget prévisionnel annuel une enveloppe dédiée à la gratification du jury de compétition.

Cette enveloppe est répartie entre l'ensemble des jurys bénéficiaires et corrélée selon 2 facteurs :

- le nombre de présences (journée de compétitions)
- le niveau du diplôme d'officiel

Pour prétendre à gratification, il est nécessaire :

- être licencié au plus tard le 31/10 de l'année 2026
- avoir officié sur au moins 3 journées de compétitions régionales ou nationales
- être titulaire d'un diplôme d'officiel

Comment obtenir le justificatif d'un abandon de frais au profit de la LAO pour votre déclaration d'impôt ?

Un jury de base, un formateur... ou tout autre bénévole, qui œuvre au sein des activités de la LAO, peut cumuler sur un fichier, toutes ses actions et renoncer à obtenir la compensation financière correspondante.

Pour cela, le bénévole doit :

- tenir à jour le détail des actions qu'il a réalisées (action par action)
- indiquer qu'il renonce au remboursement des frais engagés pour le compte de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie
- adresser ce récapitulatif au trésorier de la LAO
- fournir la carte grise du véhicule utilisé

En retour, le trésorier envoie un « cerfa » justifiant de votre abandon de frais au profit de la LAO, mentionnant la somme que vous lui avait adressée, qui est considérée comme don pour l'association.

Cette somme sera donc à renseigner sur votre déclaration d'impôt. Vous bénéficiez alors de 66% de cette somme en réduction d'impôts.

NB : pour des abandons de frais concernant des frais de déplacement, le montant par km figure dans la notice des impôts sur le revenu.

ANNEXE 2

REGLEMENT CIRCUIT REGIONAL « CREDIT MUTUEL » DES MEETINGS D'OCCITANIE 2026

Objectif :

Dans le but de valoriser les meilleurs athlètes licenciés en Occitanie et de soutenir les clubs organisateurs de meetings, il est créé un circuit des meetings régionaux.

Technique :

Le circuit régional « Crédit Mutuel » des meetings Occitanie 2026 est constitué de 4 familles en Féminines et en Masculins

Epreuves composant les 4 familles :

- ❖ **Sprint – Haies** : 100 – 200 – 400 – 100 Haies (féminines) – 110 Haies (masculins) – 400 Haies
- ❖ **½ Fond** : 800 – 1000 – 1500 – 3000 – 5000 – Steeple - Marche
- ❖ **Sauts** : Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut
- ❖ **Lancers** : Poids – Disque – Marteau – Javelot

Le circuit est réservé aux athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters licenciés « compétition » pour la saison 2025-2026 dans un club de la LAO.

L'inscription des athlètes aux épreuves du circuit est gratuite pour les athlètes licenciés en Occitanie.

Pour les catégories Cadets et Juniors, Féminines et Masculines, les planches de saut, la hauteur des obstacles pour les courses de haies et de steeple, et les engins de lancers seront ceux correspondants à la catégorie de l'athlète.

Les athlètes masters qui souhaitent figurer au classement du Circuit des Meetings, doivent concourir avec les mêmes caractéristiques techniques que les athlètes seniors. (Masse des engins de lancers, hauteurs des haies et des barrières)

Le classement par famille :

Il est établi par le siège de la LAO et publié le plus souvent possible sur le site de la LAO.

Pour être classé(e) dans une famille, un(e) athlète peut participer à toutes les compétitions de la liste suivante :

- ❖ Championnats d'OCCITANIE individuels - (CA – JU – ES – SE) *
- ❖ Meetings du circuit régional Crédit Mutuel LAO.

Calcul du classement :

- ❖ Le classement par famille sera établi en additionnant les points de cotations à la table E-Logica des 4 meilleures performances réalisées dans une même famille sur l'ensemble des compétitions inscrites au circuit régional LAO des meetings et des Championnats Régionaux CA - JU - ES - SE.
- ❖ La cotation des championnats régionaux est bonifiée de 300pts
- ❖ Seule la meilleure cotation par famille sera prise en compte sur chaque compétition.
- ❖ Le calcul des points sera effectué pour toutes les épreuves à la table de E-logica

* Les performances des Masters inclus dans un championnat régional SE sur des épreuves SE (Code épreuve FFA SE), seront prises en compte

Homologation des Performances :

La LAO apportera son soutien et ces moyens sans jamais se substituer à l'organisateur pour aider à l'homologation des performances ; chronométrage électrique, Juge-Arbitre. Elle veillera notamment à l'intégration des performances réalisées au sein des bilan FFA.

Cas particulier :

- ❖ Si un athlète est invité par la F.F.A (D.T.N), le même jour que les régionaux à un meeting de sélection pour une épreuve internationale la performance réalisée au meeting de sélection sera prise en compte pour le circuit des meetings et cet athlète marquera les 300 points de participation aux régionaux.

Récompenses :

La remise des récompenses se fera en fin d'année.

Par famille et par sexe, au moins 5 athlètes seront récompensés :

- ☞ 1er(e) : 500 €
- ☞ 2ème : 400 €
- ☞ 3ème : 300 €
- ☞ 4ème : 200 €
- ☞ 5ème : 100 €

Un athlète quelle que soit sa catégorie, ne peut être récompensé que dans une seule famille (celle où il sera le mieux classé).

Dans la (ou les familles) où cet athlète n'est pas récompensé, les athlètes classés après lui monteront d'un cran afin d'avoir toujours au minimum 5 récompensés par famille.

Afin de valoriser la catégorie Cadets, au moins 2 athlètes cadets seront systématiquement récompensés par famille et sexe :

- Si 2 cadets rentrent dans les 5 premiers, ces 2 cadets obtiendront la dotation qui correspond à leur rang.
- Si 1 seul cadet rentre dans les 5 premiers, celui-ci obtiendra la dotation qui correspond à son rang et le meilleur cadet classé au-delà de la 5^{ème} place obtiendra la dotation de 80 €.
- Si aucun cadet n'entre dans les 5 premiers, les 2 meilleurs cadets classés au-delà de la 5^{ème} place obtiendront chacun une dotation de 80 €.

La présence des athlètes lors de la remise des récompenses est obligatoire. Aucun envoi ne sera effectué postérieurement à cette cérémonie de remise des récompenses.

Calendrier des Championnats Régionaux pris en compte :

- ✓ Championnats régionaux LAO Cadet, Junior, Espoir et Senior, y compris la Marche
- ★ 27 et 28/06/2026
- ★ Pour les vétérans, ceux-ci devront participer aux Championnats régionaux LAO Cadet, Junior, Espoir et Senior*